

**IDENTIFICATION**

**Section :** Droit

**Intitulé de l'UE :** Droit pénal et procédure pénale

**Code de référence :** 713701U32D2

**Nombre de périodes :** 50

**Nombre de crédits ECTS :** 4

**DESCRIPTION**

**Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours :**

Capacités

à partir de situations caractérisées par des problèmes juridiques standards et dans le respect des consignes données,

identifier la ou les sources de droit applicable(s) en Belgique ;

déterminer la juridiction compétente pour en connaître ;

effectuer une recherche en fonction des trois sources du droit : législation et réglementation, doctrine, jurisprudence ;

trier, de sélectionner les informations juridiques pertinentes, et d'en donner une synthèse ;

présenter un fonds documentaire juridique de base ;

face à des situations courantes issues de la vie professionnelle, fournies par le chargé de cours,

dans le respect des règles orthographiques et syntaxiques, en utilisant un vocabulaire précis et nuancé, en respectant les principes de lisibilité rédactionnelle,

à l'aide d'ouvrages et de documents de référence,

produire un résumé adapté au destinataire et un commentaire critique ;

déterminer les outils et les méthodes de communication les plus appropriés aux situations et au public cible ;

concevoir et de structurer une présentation orale adaptée au public cible ;

justifier les choix opérés ;

porter un regard réflexif sur sa propre manière de communiquer ;

compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant, les personnes et la famille, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante ;

prévenir les litiges qui y sont relatifs ;

structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence ;

compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant, les biens, les obligations et les contrats, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante ;

prévenir les litiges qui y sont relatifs ;

structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence ;

Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UE suivantes : Introduction au droit, Techniques de communication professionnelle appliquée aux métiers du droit, Droit civil (les personnes), Droit civil (les biens et obligations)..

**Finalités particulières :**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

d'identifier les principes généraux et les mécanismes essentiels du droit pénal ;

d'expliciter les relations entre les principes généraux et les mécanismes essentiels du droit pénal ;

de porter un regard critique sur les fondements de la législation pénale.

**Contenu du cours :**

Dans le cadre de ce cours, nous examinerons à la fois les juridictions répressives et les principes fondamentaux gouvernant la procédure pénale , que l'auteur des infractions, les peines qu'il pourrait encourir, les alternatives possibles et les droits des détenus intra muros.

**Bibliographie :**

LEGISLATION

Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 10 décembre 1948, , <https://rm.coe.int/1680063776>

Code pénal et code d'instruction criminelle

Code civil

La loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation

<https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/1964/06/29/1964062906/justel>

Loi spéciale sur la Cour Constitutionnelle du 6 janvier 1989, *M.B.*, 7 janvier 1989.

Loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive

<https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/1990/07/20/1990099963/justel>

Loi du 26 avril 2007 relative à la mise à disposition du tribunal de l'application des peines

<https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2007/04/26/2007009525/justel>

Loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine

<https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2006/05/17/2006009456/justel>

La loi du 5 février 2016 modifiant le droit pénal et la procédure pénale et portant des dispositions diverses en matière de justice

<https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2016/02/05/2016009064/justel>

#### JURISPRUDENCE

Cass., 27 mai 1971, *Pas.*, 1971, p.887.

#### DOCTRINE

TULKENS, F., van de KERCKHOVE, M., *Introduction au droit pénal (4ème édition)*, Diegem, Story scienta (À la rencontre du droit), 1998, p.236

VANDERMEERSCH, D., *Notes sur le nouveau code pénal, 2025*

DIVERS

<https://mafr.fr/fr/article/cour-europeenne-des-droits-de-lhomme-2/>

<https://rbdi.bruylant.be/modele/rbdi/content/pdf/files/RBDI%201996/RBDI%201996-1/Etudes/RBDI%201996.1%20-%20pp.%2033%20C3%A0%2089%20-%20Herve%20Bribosia.pdf>

<https://pure.unamur.be/ws/portalfiles/portal/60917321/D1558.pdf>

N. B. : Il s'agit d'un **extrait** de la bibliographie figurant dans les notes de cours.

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Roman Catherine

METHODOLOGIE

Cours magistral avec interactivité des étudiants  
Exercices réalisés seul ou en groupe  
Vidéos vues en classe  
Intervenant extérieur quand c'est possible

SUPPORTS

Le code pour l'étudiant en droit aux éditions Wolters Kluwer année en cours + législations pénales.

Sur Moodle :

Notes de cours

Exercices pratiques

Vidéos et podcasts

Notes intervenant extérieur si accord

### MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Modes d'évaluation :**

Deux évaluations certificatives écrites (une partielle dispensatoire et une finale) représentant chacune 50 % des points

**Acquis d'apprentissage :**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à au moins deux situations caractérisées par des problèmes juridiques standards relevant du droit pénal, en disposant de la documentation ad hoc,

d'identifier les principes généraux et mécanismes du droit pénal applicables ;

d'envisager et de justifier en fait et en droit l'application ou la non-application de tels principes et mécanismes de droit pénal ;

d'y associer la procédure pénale ad hoc.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

la cohérence entre la démarche et la situation traitée,

le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation juridique,

le niveau de précision et de clarté dans l'emploi des termes juridiques.

**UTILISATION DE L'IA**

L'usage de l'IA est interdit tant lors de la résolution des exercices en classe que lors des évaluations certificatives.